

Bruxelles Urbanisme et Patrimoine

Direction du Patrimoine Culturel

Monsieur Thierry WAUTERS**Directeur**

Mont des Arts, 10-13

B - 1000 BRUXELLES

Bruxelles, le 13/03/2026

N/Réf. : SJN30002_754_PREA**Gest. : AA/PB****V/Réf. : 2273-0001/59/2025-227PU****Corr DPC: Pierre Bernard****NOVA : //****SAINT-JOSSE-TEN-NOODE. Rue Royale, 236 Le Botanique****(= Jardin du Botanique classé comme Site)****AVIS PRÉALABLE: Renouvellement des verrières des serres basses et des terrasses****Demande de BUP – DPC du : 18/02/2026****Avis de principe de la CRMS**

Monsieur le Directeur,

En réponse à votre courrier du 18/02/2026, nous vous communiquons l'avis émis par la CRMS en sa séance du 04/02/2026, concernant la demande sous rubrique.

Étendue de la protection

Par arrêté royal du 15 mai 1984, le jardin botanique de Saint-Josse-ten-Noode est classé comme site. La protection vise les jardins ainsi que l'enveloppe extérieure du centre culturel.

Historique de la demande

Le bâtiment a fait l'objet de plusieurs permis d'urbanisme au fil du temps. Parmi les plus récents, voici les plus significatifs :

- Permis 14/PFU/653831, délivré le 03/07/2018, relatif au renouvellement des verrières des serres hautes. (avis CRMS : [SJN30002_620_verrieresBotanique](#)) Ce permis a été précédé de plusieurs demandes d'avis de principe, visant principalement à définir la période de référence pour la restauration, en l'occurrence la Belle Époque. Les travaux ont débuté en 2019 et se sont achevés en 2023.
- Permis 14/PFU/1826260, délivré le 30/10/2023, portant sur la réorganisation intérieure du bâtiment : rénovation complète des salles de spectacle, amélioration des circulations et rationalisation des espaces logistiques (avis CRMS : [SJN30002_700_PUN_Botanique.pdf](#)). Les travaux n'ont pas encore commencé à ce jour.

Par ailleurs, voici l'historique des éléments du dossier plus spécifiquement liés aux serres basses et aux terrasses qui font l'objet de la présente demande :

- Les serres basses ont été complètement rénovées dans les années 1980
- Le carrelage actuel au sol des terrasses remonte à 1983. Ce revêtement couvre l'étanchéité des salles implantées sous les terrasses. En 2003, un projet de rénover ce revêtement pour réparer l'étanchéité est resté sans suite. En 2009 et 2010, des travaux sont réalisés en infraction afin de rénover l'étanchéité : les revêtements sont déposés puis reposés et complétés par des carreaux semblables aux existants, mais d'une autre couleur.

- A l'origine, certaines parties du pourtour des terrasses étaient dépourvues de garde-corps. En novembre 2015, un PV d'infraction est dressé pour des barrières Nadar placées là où il n'existait pas de garde-corps. Une demande de permis 14/PFU/641747 est introduite en 2017 pour proposer une solution de garde-corps définitive, mais elle n'aboutit pas, faute de réponse à une demande de modifier les plans suivant art. 191.

L'élaboration du présent dossier a fait l'objet d'un accompagnement par la DPC mais pas de la CRMS.

Historique et description du bien

Dans l'histoire matérielle du Botanique, on peut distinguer trois grandes phases qui correspondent chacune à une configuration architecturale particulière.

Le bâtiment construit en 1829 par l'architecte Pierre-François Gineste comportait principalement la rotonde, les deux orangeries et deux serres latérales à toit plus pentus qu'aujourd'hui, avec des verrières à divisions probablement réalisées en bois.



Photo de E. Fierlants Tirage à l'albumine, 1862-1863, © CIDEP

Le lieu connaît de grandes transformations vers 1890, suite au rachat du site par l'État belge. Un programme sculpté est implanté dans le parc. Les serres latérales se dotent de hautes colonnettes en fonte, d'un soubassement de pierres et de verrières à fines divisions métalliques. Ceci donne une nouvelle volumétrie et morphologie extérieure aux serres. Cette situation, que le bâtiment conservera durant toute la Belle Époque est aujourd'hui considérée comme son âge d'or. Elle a servi de référence pour la restauration des serres hautes achevée en 2023.



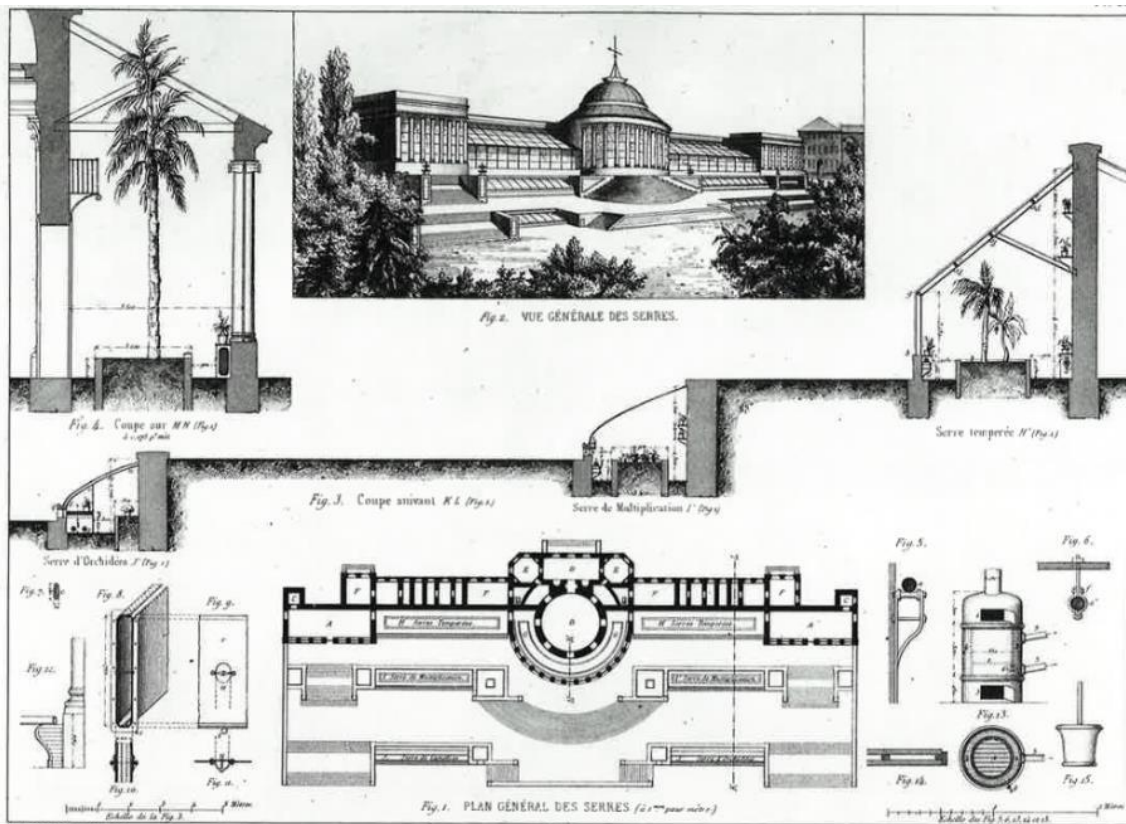
État aux alentours 1900 © coll. Jardin botanique national de Belgique

La troisième phase correspond aux transformations de l'entre-deux-guerres, autour de 1929, période durant laquelle notamment les structures métalliques adoptent une couleur plus sombre tandis que leurs divisions perdent la finesse qu'elles présentaient précédemment.

En 1984, après une campagne de rénovation importante, le bâtiment devient le centre culturel que nous connaissons aujourd'hui.

Les serres basses

En plus de ses bâtiments principaux, le jardin botanique était également doté depuis son origine de deux rangées de serres de plus faible hauteur, adossées aux deux murs de soutènement du jardin. La rangée de serres la plus en contrebas disparaît vers 1967.



Ci-dessus, perspective, coupes et détails du jardin botanique, gravure vers 1842 (illustration extraite du dossier). En plus des bâtiments principaux, deux rangées de serres étaient adossées aux murs de soutènement du jardin : les serres dites « basses » encore existantes, et les serres dites « en contrebas » aujourd'hui disparues.

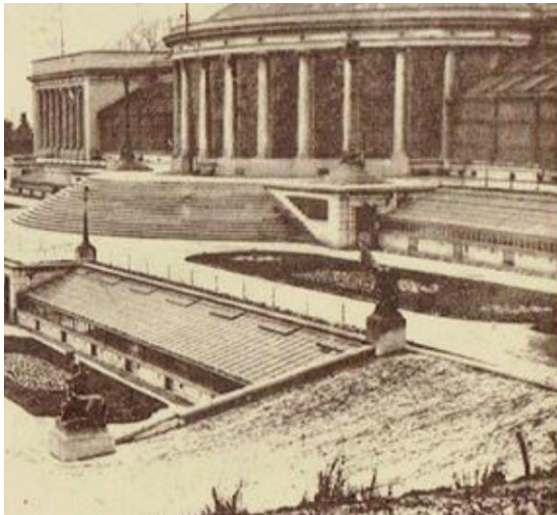
Si l'on se réfère aux documents iconographiques les plus anciens, les serres basses présentaient à l'origine une verrière de profil cintré, sur un soubassement de pierres. Elles conserveront cette physionomie jusqu'à l'Entre-deux-guerres.

ter

Ci-contre : les serres basses vers 1910, avec leur profil cintré originel (photo extraite du dossier).



Des cartes postales montrent que les verrières acquièrent entre les deux guerres un profil à deux pans droits. Les serres basses sont reconstruites vers 1980 dans leur configuration actuelle : deux pans vitrés à divisions en aluminium sur un soubassement très bas en béton. Les deux verrières présentent chacune, dans l'axe, une porte semi-enterrée servant de sortie de secours.



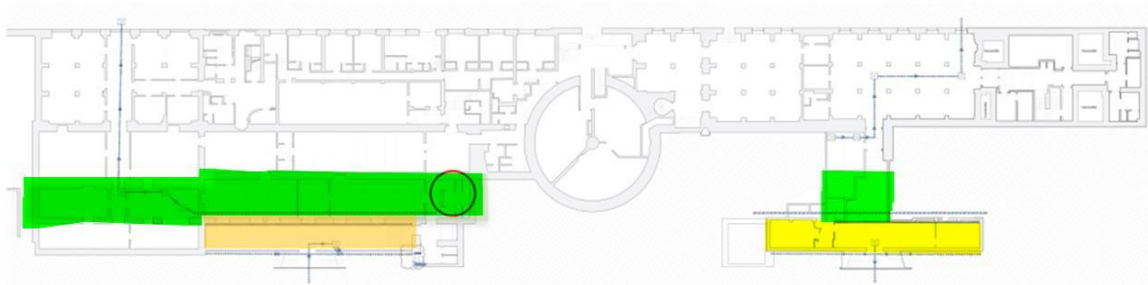
Ci-dessus les serres basses vers 1930, avec un profil à pans droits (photo extraite du dossier) >



Ci-dessus, la serre basse du côté Est aujourd'hui (photo extraite du dossier).

Les terrasses

À l'origine, les terrasses étaient sans doute sur terre-plein, comme le montre la coupe reproduite dans la gravure de 1842 (illustrée page précédente). Mais actuellement, des pièces sont aménagées en sous-sol. Ces pièces sont au même niveau que les caves du Botanique. La chronologie de ces aménagements n'est pas documentée par le dossier, mais vu les structures existantes, en partie des voûtes de brique massives, ces aménagements paraissent assez anciens.



Ci-dessus, plan du sous-sol du Botanique (illustration extraite du dossier). En vert = zone située sous les terrasses ; en orange = serre basse ouest ; en jaune = serre basse est ; entourée d'un rond : zone d'infiltrations.

Le sol de la terrasse était peut-être en dolomie à l'origine, à l'époque où elle était un terre-plein. Mais d'après l'iconographie ancienne, un revêtement de dalles gaufrées habille la terrasse depuis au moins 1890. Il s'agit vraisemblablement de dalles en grès cérame dites « digue de mer », assez répandues à la Belle Époque dans les passages cochers et les cours (carrelages qui présentent des reliefs très diversifiés et que l'on retrouve en version gaufrée notamment aux hôtels Max Hallet et Winssinger de Victor Horta).



Ci-dessus, carrelages « digue de mer », dans le hall de l'hôtel Max Hallet (photo DPC). Le modèle gaufré est analogue à celui que l'on observe sur les photos du Botanique entre 1890 et 1980 présentées dans le dossier.

Au Botanique, ces carrelages, qui semblent de teinte crème sur les anciennes photos, ont été remplacés par des carrelages de forme semblable, mais en béton et de teinte rouge, vers 1980, avec des réparations malheureuses ensuite.

Les garde-corps



Les garde-corps des terrasses, visibles sur les photos de la Belle Époque, se composent de montants verticaux surmontés d'un anneau qui enserre une lisse de section ronde. Les pieds présentent une assise moulurée, fixée sur la pierre bleue qui couronne les murs de soutènement. Ces garde-corps étaient limités à la zone surplombant les serres basses. Ailleurs il n'en existait tout simplement pas. De nouveaux garde-corps tubulaires plus simples sont placés vers 1967.

Ci-contre, détail du garde-corps des terrasses qui existait en 1890 (détail d'une carte-postale reproduite dans le dossier).

Analyse de la demande

Par cohérence avec la restauration récente des serres hautes, le projet s'inspire de la même période de référence, à savoir la situation du bâtiment à la Belle Époque.

Il s'en écarte toutefois pour certains détails, pour des raisons fonctionnelles et techniques, ainsi qu'en raison de l'évolution de la physionomie des serres basses.

Il est rappelé à ce sujet que la restauration des serres hautes autorisée en 2018 comportait elle aussi certaines adaptations par rapport à la situation historique, notamment le maintien d'issues de secours et l'ajout de fenêtres pour la ventilation.

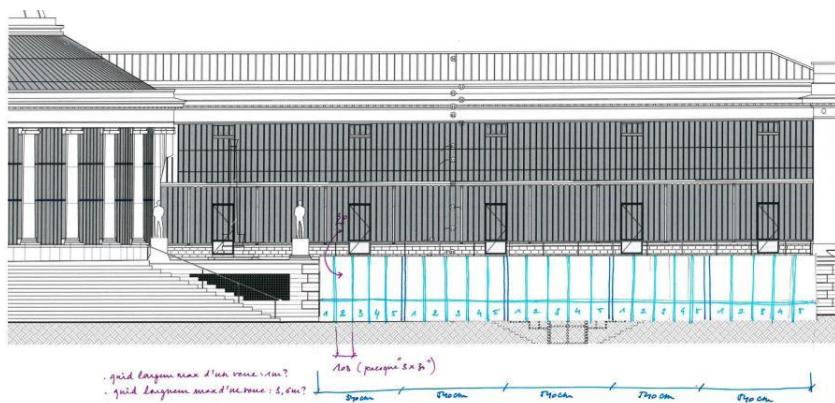
En outre, la restitution des serres dites « en contrebas » disparues en 1967 n'est pas envisagée, compte tenu de l'évolution du site et des limites de propriétés (le parc appartient à la Région de Bruxelles-Capitale tandis que le bâtiment est la propriété de la Fédération Wallonie-Bruxelles).

Les serres basses

La vétusté des verrières en aluminium des années 1980 impose aujourd'hui leur renouvellement.

Une solution de verrière à haute performance énergétique, à l'aide de profilés contemporains à coupure thermique et double vitrages, avait d'abord été étudiée. Toutefois, ces profilés, plus larges, induisaient une modification sensible de l'esthétique et du rythme des verrières, engendrant une certaine lourdeur visuelle.

Après analyse, il est apparu que le gain énergétique apporté par ces verrières performantes était limité à environ 2 % des consommations totales des locaux concernés, ceux-ci étant des espaces contre terre peu améliorables thermiquement et de surcroît utilisés et chauffés uniquement de manière occasionnelle.



Ci-dessus, première esquisse pour les serres basses, avec profilés acier à coupure thermique Forster, plus épais que ceux des serres hautes, impliquant un écartement plus large (extrait des premiers documents communiqués par le bureau Origin à la DPC en septembre 2025).

Ainsi, puisque l'adoption de verrières performantes n'apportait pas ici d'économies significatives en terme de chauffage, il a été jugé préférable que les serres basses soient équipées des mêmes verrières que celles récemment exécutées pour les serres hautes, avec les mêmes profilés acier très fins sans coupure thermique, et le même rythme de vitrages feuilletés.

Il est toutefois souhaité, pour des raisons budgétaires et fonctionnelles, de ne pas restituer la courbure des verrières et le soubassement en pierre qui existaient à la Belle Époque. Ces formes ne sont pas compatibles avec le soubassement actuel en béton assez bas, qu'il est souhaité de conserver, ainsi qu'avec les portes actuelles qu'il faut maintenir, car elles servent d'issues de secours à la salle de concert Witloof, située dans les caves du Botanique.

En outre, afin de lutter contre la surchauffe d'été, il est proposé de doter les verrières de fenêtres ouvrantes qui n'existaient pas à l'origine.

La verrière proposée permet aussi l'installation d'un chéneau pour la récupération des eaux. À l'inverse, une verrière courbe imposerait de laisser ruisseler l'eau sur le sol, une situation susceptible de générer des problèmes d'humidité.

Les terrasses

Le renouvellement intégral du complexe de sol est nécessaire, vu les infiltrations existantes. Et il est proposé de le faire le plus conformément possible à la situation de 1900.

Les images d'archives montrent qu'un filet d'eau, vraisemblablement en pierre bleue, était présent sur toute la longueur des terrasses. Il est proposé de le restituer.

Le sol sera couvert de carreaux de grès cérame ocre jaune produits par l'entreprise allemande Zahna Fliesen : les dalles Karo, modèle Chocolate bar, qui ressemblent comme deux gouttes d'eau au modèle « digue de mer » gaufré de la période de référence. Ces dalles seront posées sur pointe, comme à l'origine.

Les bacs à plantes actuels seront ôtés et les garde-corps modernes remplacés par des reproductions de ceux qui existaient à la Belle Époque, mais adaptés aux normes actuelles : leur hauteur sera portée à 1 m 10, tandis qu'un discret filet de câbles sera tendu entre les poteaux et les lisses.

Il est à noter que des garde-corps seront aussi implantés là où il n'y en a jamais eu, au droit des avancées de part et d'autre des escaliers. Il existe en effet un risque objectif de chute à ces endroits. Une situation qui n'est plus acceptable pour un lieu public aujourd'hui.

La restauration des murs de soutènement et des trois escaliers en pierre bleue est également incluse dans la mission de restauration des terrasses. 6. Synthèse de l'analyse

Avis

La CRMS félicite la qualité des recherches et des études menées pour cette nouvelle phase de restauration, qui s'inscrit dans la continuité de la phase relative aux serres hautes et permettra, à terme, de redonner son lustre à l'ensemble du Jardin botanique et à ses constructions, avec l'attention que requiert ce site classé.

La présente proposition pour les serres basses présente beaucoup de cohérence, dans la mesure où elle s'inspire de la même période de référence, la « Belle Époque » et philosophie d'intervention, que celles qui ont déjà guidé la restauration – réalisée – des serres hautes. Cela garantira le retour à une harmonie générale entre serres hautes et basses, reproduisant les mêmes types de verrières élégamment rythmées de fins profilés métalliques.

Les écarts et les distances toutefois pris par rapport à la situation de référence sont également compris, notamment au regard des contraintes économiques. Il apparaît en effet déraisonnable de reconstruire les serres en contrebas, disparues en 1967, ou de revenir à la volumétrie initiale caractérisée par son élégante courbure, des serres basses, reconstruites en 1980 sur un nouveau soubassement. Il convient

par ailleurs de maintenir les portes de secours et d'ajouter des fenêtres ouvrantes afin de permettre une gestion adéquate des surchauffes estivales.

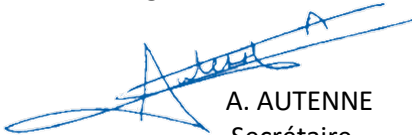
La CRMS estime cependant que le chéneau proposé dans la nouvelle proposition est particulièrement imposant et qu'il convient d'en examiner plus attentivement l'impact visuel, d'autant plus important qu'il sera situé relativement bas. Il y a lieu, le cas échéant, d'évaluer si une autre solution ne permettrait pas de remplir la fonction attendue au moyen d'un détail constructif plus élégant et mieux intégré. La CRMS recommande dès lors de poursuivre l'étude de cet élément constructif et de produire les documents nécessaires afin de permettre une appréciation précise du rendu visuel final.

En ce qui concerne le choix du revêtement des terrasses en grès cérame ocre, type « digue de mer » et pose sur pointe, la CRMS souscrit au principe de la proposition qui cadre avec la période de référence. En l'absence de ressources permettant de le documenter finement et dans le détail, malgré l'étendue et la rigueur des recherches menées, ce choix apparaît cohérent d'un point de vue typologique et esthétique. Il présente en outre l'avantage d'une certaine sobriété, tout en étant un matériau pérenne et durable, adapté à un usage actuel plus intensif ainsi qu'aux contraintes d'étanchéité.

La CRMS attire toutefois l'attention sur l'importance de détailler les plans de calepinage, et notamment au droit des transitions avec le bâti d'un côté et des descentes vers le jardin de l'autre, où un détail spécifique de borduration mérite d'être étudié, plutôt qu'une pose en pointe venant mourir sur les soubassements des serres hautes et/ou sur les marches.

Sans remettre en question la nécessité de sécuriser contre les chutes des endroits qui ne l'étaient pas à l'origine, *la CRMS s'inquiète de l'impact de la proposition de garde-corps, tant par le modèle retenu que par certaines implantations. Le recours à des reproductions de type Belle Époque peut sembler cohérent, mais le dossier fournit peu d'indications quant à l'aspect final dès lors que ces éléments atteindraient une hauteur de 1,10 m (non d'origine) et seraient assortis de filets de câbles ainsi que d'un nouveau socle de 30 cm de haut, ce qui modifierait fortement le modèle de référence. Il est essentiel de pouvoir examiner plus précisément cette option au moyen d'élévations, ainsi que d'illustrations et de vues plus détaillées, proches et lointaines (depuis le bas comme depuis le haut), afin d'en évaluer l'impact, notamment devant les éléments statuaire qui encadrent les marches. À ce stade, la CRMS émet des réserves sur ce volet du dossier.*

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.


A. AUTENNE
Secrétaire


S. VAN ACKER
Président

c.c. à : pbernard@urban.brussels ; jvandersmissen@urban.brussels ; restauration@urban.brussels ; crms@urban.brussels ;